

Étrangers

DÉLIVRANCE DE DOCUMENTS D'IDENTITÉ POUR LES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS

Plusieurs types de documents d'identité peuvent être délivrés par la Belgique aux ressortissants étrangers.

Ils varient selon le statut de la personne, la nature du visa, la nationalité.

Le type de document à attribuer est déterminé lors de l'inscription en Belgique ou lors d'un changement de situation. C'est le service d'accueil des étrangers qui traite ces questions.

Actuellement, ces documents sont établis par la commune elle-même, contrairement aux cartes d'identité pour belges.

Tout document relatif aux étrangers, inscription, autorisation de séjour, permis de travail...

S'adresser au service. Pour les cas spéciaux, il vous est loisible de prendre rendez-vous.

Quels sont les documents nécessaires pour résider en Belgique : veuillez consulter le site : www.diplomatie.be